



**LE 6 DÉCEMBRE 2023**

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10995 rue des Montagnards, le mercredi 6 décembre 2023 à 16 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire  
M. Christian Blouin, conseiller #2  
M. Michel Auger, conseiller #3  
M. Serge Simard, conseiller #4  
M. Michel Beaumont, conseiller #5  
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint  
Mme Maria Camila Claro Zambrano, greffière adjointe

Absences motivées : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1

10972-061223 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

10973-061223 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1299**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 4 décembre 2023;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, d'adopter le Règlement 1299 concernant l'adoption des divers taux de taxes et compensations pour l'année 2024.

10974-061223 **RÉCEPTION PROVISOIRE - MISE À NIVEAU DU SYSTÈME UV – USINE D'ÉPURATION**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages.

10975-061223 **DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET DE L'ACCÈS AU GARAGE OÙ SE TROUVENT LES ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SITUÉE SUR LE LOT 5 284 606**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a reçu, le 28 novembre dernier, une demande pour entretenir le stationnement et l'accès au garage où se trouvent les équipements d'entretien de la patinoire située sur le lot 5 284 606;

**CONSIDÉRANT** que le conseil voit d'un bon œil l'initiative des citoyens qui entretiennent la patinoire bénévolement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'équipe de déneigement de la Ville à entretenir le stationnement et l'accès au garage où se trouvent les équipements d'entretien de la patinoire située sur le lot 5 284 606 conditionnellement au retrait de la signalisation limitant l'accès à la patinoire et à ce que tous les citoyens de la Ville de Beaupré puissent en bénéficier sans distinction.

10976-061223 **MODIFICATION À LA POLITIQUE PORTANT SUR L'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement de modifier l'article 5.2 de la politique portant sur l'utilisation des véhicules municipaux afin qu'il se lise de la manière suivante :

- 5.2 Seulement les employés suivants sont autorisés à utiliser un véhicule municipal à des fins personnelles à la condition que leur lieu de résidence soit situé à maximum 15 km du garage municipal : [...]

10977-061223 **CONSTAT D'INFRACTION / NOMINATION DES PERSONNES POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale, le conseil municipal doit désigner, par écrit, les noms et les qualités des personnes chargées de donner un constat d'infraction ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Beaupré désigne M. Francis Marquis à délivrer les constats d'infraction pour l'application des règlements suivants :

- Règlement numéro 1226 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité;
- Règlement numéro 1251 modifiant le règlement 1226 pour interdire le stationnement sur l'Avenue Royale, côté nord, entre les rues Prévost et Côté, pendant la période hivernale de 21 h 30 à 7 h du matin;
- Règlement numéro 1258 modifiant le règlement 1226 pour interdire le stationnement pendant la période hivernale dans le rond de virée de la rue des Glaciers, soit à partir des limites nord des immeubles sis aux 280 et 311;
- Règlement numéro 1268 modifiant le règlement 1226 pour réduire la vitesse sur certaines rues, pour ajouter des panneaux d'arrêt obligatoire et interdire le stationnement dans certaines rues;

- Règlement numéro 1271 modifiant le règlement 1226 pour ajouter et enlever des panneaux d'arrêt obligatoire et interdire le stationnement dans certaines rues;
- Règlement numéro 1280 modifiant le règlement 1226 pour interdire l'arrêt de véhicules routiers dans une section de la rue du Beau-Séjour, sauf pour les autobus scolaires, les véhicules offrant un service public (identifiés Ville de Beaupré) ou d'un service d'utilités publiques et les véhicules d'urgence, prolonger le stationnement interdit sur la rue du Beau-Mont, côté ouest et interdire le stationnement dans le cercle de virage à l'extrémité nord de la rue du Beau-Mont;
- Règlement numéro 1298 modifiant le règlement 1226 pour ajouter un panneau d'arrêt obligatoire dans la nouvelle rue de la Printanière, secteur du Faubourg de la Crête, modifier l'annexe P de l'article 13 concernant les voies de circulation à l'usage exclusif des bicyclettes et des piétons et autoriser le stationnement de nuit dans la rue des Météores durant la période hivernale, sauf lorsque des feux de signalisation électronique orange ont été installés et clignotent.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente.

### 10978-041223 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 16 h 34.

---

PIERRE RENAUD  
MAIRE

---

MARIA CAMILA CLARO ZAMBRANO  
GREFFIÈRE ADJOINTE